



DOSSIER D'INSCRIPTION

Session Formation 2023-2024

Ce dossier est à retourner à l'adresse suivante :

Accompagné du règlement par chèque à l'ordre de : Association JAM

Si vous faites l'inscription sur place, il n'est pas nécessaire de remplir ce document. Il vous suffit de venir avec 2 photos + 2 timbres + paiement par chèque.

le JAM - Inscriptions
100 rue Ferdinand de Lesseps
34070 - Montpellier

Date d'envoi : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Age : _____ Profession : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphones :

Mail : _____ @ _____

Instrument : _____

Quel est votre parcours musical : _____

Quel est votre projet (amateur, professionnel, etc...) ? _____

Désirez-vous présenter la certification IOMA (Certificat FNEIJMA) ? **OUI / NON ***

* biffez la mention inutile

Dans quel cycle de formation désirez-vous vous inscrire ?

Cochez votre choix : **X**

| CYCLE | TARIF/année | |
|--|-------------|---------|
| Cours individuel (1/2 h / semaine) 18 ans et + | 600 + 50 = | 650 € |
| Cours individuel (1/2 h / semaine) de 8 à 17 ans | 550 + 50 = | 600 € |
| Cycle Ados | 330 + 50 = | 380 € |
| Cycle Ados renforcé | 810 + 50 = | 860 € |
| Cycle Général | 1250 + 50 = | 1 300 € |
| Cycle Général + Orchestre à Thème : <u>Lequel ?</u> | 1550 + 50 = | 1 600 € |
| Cycle Général + 1/2h cours individuel instrument supplémentaire Précisez <u>quel instrument</u> : | 1720 + 50 = | 1 770 € |
| Cycle Formation Professionnelle Renforcée * | 4600 + 50 = | 4650 € |
| Cycle Formation Professionnelle Intensive * | 4000 + 50 = | 4 050 € |
| Cycle Orchestre à Thème : <u>Lequel ?</u> | 360 + 50 = | 410 € |
| Cycle Orchestre à Thème Renforcé + 1/2h cours technique instrumentale <u>Quel orchestre à thème ?</u> <u>Quel instrument ?</u> | 910 + 50 = | 960 € |
| Cycle Spécial Batteur | 850 + 50 = | 900 € |
| Option Musique Assistée par Ordinateur (MAO) | 420 + 50 = | 470 € |
| Option Chorale | 145 + 50 = | 195 € |
| Option Piano Workout ou Cordes et Cie ou Impro Vocale | 250 + 50 = | 300 € |

* Pour les étudiants en formation professionnelle n'ayant pas de possibilité de financement institutionnel, une bourse de 350 € peut être demandée au JAM.

Pour le règlement

Le paiement peut être fractionné en 4 chèques du quart.
Les dossiers d'inscription non accompagnés de leur règlement ne seront pas traités.

Joindre à votre envoi

Le présent document complété et signé (acceptation des conditions générales ci-dessous)
+ 2 photos d'identité, 2 timbres tarif lettre actuel, chèques de règlement.

Pour les étrangers

Faire un mandat international à : Titulaire du compte : JAZZ ACTION MONTPELLIER - JAM

Banque : **CREDIT COOPERATIF** Domiciliation : MONTPELLIER

| | | | |
|--------------|--------------|-------------------|-----------|
| 42559 | 10000 | 8002497067 | 33 |
| Code banque | Code guichet | Numéro de compte | Clé RIB |

Numéro de compte international (Iban)

| | | | | | | |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| FR76 | 4255 | 9100 | 0008 | 0024 | 9706 | 733 |
|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

Conditions Générales - Règlement Intérieur (extraits)

(L'intégralité du règlement intérieur est disponible et est affiché dans le hall d'entrée)

Aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit après la période d'essai de 15 jours suivant le début des cours.
L'assistance régulière aux cours et ateliers est obligatoire. L'absence à 2 cours consécutifs, non justifiée, pourra être considérée comme un motif de renvoi, SANS DROIT A REMBOURSEMENT. Dans tous les cas, les frais d'inscription et de dossier ainsi que le montant de l'adhésion (total 50 €) restent acquis à l'association.
L'élève doit consulter le tableau d'Informations Pédagogiques au minimum chaque semaine.

Communication : L'élève doit consulter le tableau d'Informations Pédagogiques au minimum chaque semaine, ainsi que ses mails (attention, bien vérifier : spams, pourriels, indésirables, promotions etc...).

Covid, pandémie, etc... L'école s'engage à mettre en œuvre les mesures nécessaires afin d'éviter les risques de contamination. L'élève, pour sa part, s'engage à respecter le règlement sanitaire mis en place par l'école (ex. : masque, lavage des mains etc...).

Confinement et mesures de distanciation : si nécessaire, les cours seront dispensés à distance, par internet, en direct ou par envoi de leçons et d'exercices. Pour recevoir les cours, l'élève devra être équipé et avoir un accès à internet. L'application utilisée par l'école lui sera communiquée à la rentrée. Si certains cours ne pouvaient pas être dispensés à distance (par le professeur attitré ou un remplaçant), l'élève pourra demander le remboursement des cours non dispensés ou en faire don en totalité ou en partie au JAM. Notre association étant reconnue d'intérêt général, chaque don donne droit à un reçu fiscal permettant aux particuliers de déduire 66% du montant de leur don de leurs impôts. La déduction est de 60% pour les entreprises.

L'école s'engage à assurer tous les cours qui n'auraient pu être dispensés par le professeur désigné (par suite de concerts, tournées, maladie, ...).

- « J'autorise le Jam à utiliser d'éventuelles photos (classes d'orchestre, concerts...), sur lesquelles je pourrais apparaître, à des fins de communication (plaquette du Jam, site...) »

- « J'autorise le Jam à m'envoyer par email les informations concernant les activités de la salle de concert et de l'école. »

- « J'ai pris connaissance et accepté le règlement intérieur affiché dans le hall de l'école ».

- « Élève du cycle professionnel, je m'engage à transmettre tout changement de coordonnées (email, n° de téléphone) sur les 3 ans à venir et à remplir le questionnaire de fin de formation. »

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à : direction@lejam.com

Au montant des cours, il faut ajouter :

- Frais d'inscription et de dossier : 25 €
- Adhésion à l'association obligatoire : 25 €

Ces frais comprennent : les photocopies nécessaires aux cours, le tarif réduit aux concerts JAM PRODUCTION, l'accès à la salle de spectacles pour les Jam Découvertes, l'accès aux salles de répétition conformément au règlement intérieur, l'assurance responsabilité civile.

Fournitures à acheter :

- 1 porte vues/classeur marqué au nom de l'élève, avec environ 150 pochettes transparentes.
- 1 crayon, 1 gomme
- 1 cahier de musique
- des baguettes pour les batteurs
- 1 jack pour les guitariste et les bassistes en plus de leur instrument,
- 1 micro + 1 jack pour les chanteurs

Inscriptions en septembre :

Joindre 4 chèques du quart du montant total de la formation choisie.

Le 1er chèque sera encaissé fin octobre, les 3 autres : fin novembre, fin décembre et fin janvier.

Et **prendre contact** avec nous avant le 21 septembre pour valider l'inscription et prendre rendez-vous pour les auditions.

L'inscription ne sera définitive qu'après les auditions et la période d'essai.

En cas de résiliation de l'inscription à l'issue de la période d'essai, les chèques vous seront restitués, déduction faite des semaines écoulées au prorata.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous au 04 67 58 30 30.

Attention, les bureaux du Jam sont fermés en juillet et août, mais le courrier fonctionne.

Signature* :

* faire précéder de la mention "Lu et approuvé"